

# Winter Ultra Adventure Experience

## Règlement officiel Sila3vette Xle édition 2027

Camigliatello Silano

DÉPARTS :

**400 KM - 15 FÉVRIER / 260 KM - 17 FÉVRIER / 100 KM, 40 KM, 21 KM - 20 FÉVRIER**



Le règlement peut faire l'objet de mises à jour au plus tard sept jours avant le départ

### **P.1 LES CATÉGORIES DE COURSE :**

1. SKY – RUN – FATBIKE - DOG ADVENTURE

HOMMES – FEMMES

### **P.2 LES TYPES DE COURSES**

	<b>Course</b>	<b>Distances km</b>	<b>Infos</b>	<b>Type</b>
1	<b>Sila3Vette Legendary</b>	380/400	En cours	<b>Aventure professionnelle</b>
2	<b>Air</b>	260	8522 m de dénivelé positif	Ultra professionnel
3	<b>Sila3Vette 100 Skyline</b>	100	5 500 m de dénivelé positif	Ultra professionnel
4	<b>Sila3Vette 40 Wild Trail</b>	40	1 280 m de dénivelé positif	Professionnel

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

[www.sila3vette.com](http://www.sila3vette.com)

5	20 Course d'initiation	20	600 m de dénivelé positif	Semi-professionnel
---	------------------------	----	---------------------------	--------------------

### **P.3 LES DISCIPLINES PROFESSIONNELLES SONT :**

1. **À pied** (possibilité d'utiliser des raquettes)
2. **Fat Bike**, VTT PLUS en option\*
3. **Ski de randonnée - Alpinisme**
4. **Dog Adventure** en compagnie d'un chien

\* À partir de l'édition 2021, nous avons également accordé une dérogation aux athlètes participant en VTT, à condition que celui-ci soit équipé de pneus version Plus. En cas d'arrivée ex æquo d'un VTT et d'un Fat Bike à la ligne d'arrivée, le podium est attribué au Fat Bike, cette discipline étant la discipline officielle. Dans l'établissement du classement, le VTT est récompensé s'il présente un écart de temps d'au moins 60 minutes par rapport au Fat Bike. L'organisation récompensera bien sûr l'engagement de l'athlète.

### **P.4 LES DISTANCES :**

Les distances et les parcours des 400 km, 260 km et 100 km sont considérés comme des courses de compétition extrêmes ; ils nécessitent donc une attention particulière quant à l'équipement et au matériel à emporter dans le sac à dos en tant que matériel obligatoire dès le départ. Pour la version Sila3Vette Legendary 400 km, il est en revanche indispensable d'avoir participé à d'autres courses de longueur similaire et de justifier d'une expérience en la matière.

Est interdit et constitue un motif d'exclusion :

- 1) le fait que le participant ne dispose pas du matériel obligatoire au moment du départ

- 2) il ne sera pas possible de distribuer de manière autonome le long du parcours des sacs à dos, des sacs ou tout autre type de contenants contenant des vêtements de rechange, des vêtements ou autres. L'organisation se réserve le droit d'effectuer des contrôles le long du parcours.

Nous rappelons que depuis la XIe édition, les épreuves de 100 km, 200 km et 400 km doivent être considérées exclusivement comme des défis d'aventure ; les participants doivent donc les considérer comme des épreuves « sans assistance » et prévoir **d'être autonomes**. L'organisation s'efforcera de mettre en place des points de contrôle et d'assurer la logistique sur le parcours afin de garantir la sécurité. L'organisation indiquera les possibilités d'hébergement (hôtels, chambres d'hôtes, chambres à louer, restaurants, bars, épiceries), mais les frais seront à la charge du participant.

## **P.5 QUI PEUT PARTICIPER À LA SILA3VETTE**

- 1) Athlètes inscrits auprès des fédérations
- 2) Athlètes inscrits auprès d'organismes de promotion sportive reconnus par le CONI.
- 3) Athlètes ayant signé une décharge de responsabilité
- 4) Tous les participants doivent obligatoirement être couverts par une assurance sportive
- 5) Les amateurs qui choisissent de vivre cette expérience dans la bonne humeur et la convivialité, les non-professionnels uniquement pour le 20 km.
- 6) Toute personne accompagnée de son compagnon à quatre pattes

À partir de l'édition 2020, le participant doit obligatoirement être affilié à un organisme sportif ou à une fédération. Ceux qui ne le sont pas peuvent demander à adhérer en tant que membre de l'ASD TMC360 Sport pour la section compétitive en achetant la carte directement sur le portail de l'événement. La carte est valable sur tout le territoire national car elle est autorisée par l'organisme sportif Opes Italia.

### **Le participant doit être muni de :**

Pour les courses de 40 km, 100 km, 260 km et 400 km, un certificat médical sportif est obligatoire

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

Pour les courses de 21 km, un certificat de bonne santé est recommandé

Dans les cas autres que celui décrit au point 5, l'accès à l'événement ne sera pas autorisé. Les participants appartenant à des unités spéciales des Carabiniers, de la Police, de la Garde des finances, des Pompiers ou d'autres corps similaires peuvent être dispensés après avoir signé le formulaire de décharge prévu à cet effet.

#### **P.6 BRÈVE DESCRIPTION :**

Le point de rendez-vous des participants est le village de Camigliatello Silano, tandis que le départ de la course se fait au refuge appelé Stazione di Posta – Villaggio Sila3Vette, situé dans la localité de Federici, à environ 800 mètres du centre du village. On monte en direction des plus hauts sommets du plateau de la Sila pour ensuite rester à une altitude moyenne comprise entre 1 400 mètres minimum et 1 900 mètres maximum. Les parcours tiennent compte des dénivelés en fonction de la catégorie dans laquelle le participant a décidé de concourir. Pour des raisons logistiques, le retour se fera toujours au refuge Stazione di Posta géré par l'association, un emplacement pratique pour regagner l'hébergement choisi. Au fil des ans, l'organisation a créé de nouveaux parcours et de nouvelles distances pour rendre l'aventure encore plus passionnante. La particularité de l'événement réside dans le vaste territoire concerné et les conditions météorologiques ; le participant doit faire preuve de bon sens et respecter scrupuleusement les consignes dictées par l'organisation, en échangeant et en acceptant également les suggestions du personnel d'assistance mis à disposition par l'organisation.

#### **Départs / fin de l'événement**

L'horaire est fixé par l'organisation comme suit :

- 1) Le parcours de 400 km partira le lundi le 15 février à 9h00
- 2) Le parcours de 260 km partira le mercredi 17 février à 9h00
- 2) Le parcours de 100 km partira le samedi 20 février à 8h30
- 3) 40 km : départ le samedi 20 février à 9h00
- 4) Le 21 km partira le samedi 20 février à 10h00

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

**Remarque** : tous les inscrits à l'événement doivent obligatoirement participer au briefing qui se déroule en deux phases distinctes :

1) En ligne sur la page Facebook officielle Sila3Vette Winter Challenger. Les dates des réunions sont communiquées exclusivement aux participants dûment inscrits via les canaux officiels. Les absents pourront visionner la vidéo enregistrée qui restera sur la page Facebook de l'événement ou demander le matériel d'information.

2) Avant le départ de la course, uniquement s'ils ont besoin de mises à jour ou d'informations de dernière minute.

3) L'organisation mettra en ligne des vidéos contenant des conseils et des consignes

· Pour les courses de 40 et 100 km, pour des raisons de sécurité, un temps d'arrêt (4 heures maximum) est appliqué au deuxième point de contrôle situé au sommet du Monte Curcio.

1) Pour le 21 km, l'arrivée doit avoir lieu avant 16h00 le lendemain du départ

2) Le 40 km a un temps maximum officiel de 18 heures

3) Le 100 km a un temps maximum officiel de 28 heures

4) Le parcours de 260 km a un temps maximum officiel de 96 heures

5) **Le 400 km** En cours

**Remarque technique** : les temps maximaux/minimaux peuvent varier, même dans les trois jours précédant le départ, en fonction des conditions météorologiques.

Dans tous les cas, il ne faut pas sous-estimer le fait qu'il s'agit de compétitions en milieu hivernal, au cœur de forêts et de zones qui, pendant la période de la course, restent intactes. **La**

**Sila3Vette est donc une course d'aventure qui s'aborde avec l'esprit propre à ces disciplines, en contact étroit avec la solitude et la**

**nature** non à à avec Trail effectués en collines et pendant des mois

printemps/été/automne

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

[www.sila3vette.com](http://www.sila3vette.com)

Les points de contrôle sont gérés par des bénévoles privés et des structures publiques qui offrent spontanément ce qu'ils jugent opportun ; par conséquent, les besoins particuliers doivent être gérés de manière autonome et avec vos propres provisions. Il se peut que certains points de contrôle soient gérés en plein air ou soient contournés pour des raisons logistiques.

Le participant peut, à ses frais, recourir aux services payants qu'il rencontre sur le parcours, à condition qu'ils ne soient pas contraires aux dispositions générales du règlement de la course.

Les parcours doivent être entièrement gérés de manière autonome à l'aide de systèmes GPS électroniques (pas de smartphone) et en suivant la trace GPX qui sera fournie par l'organisation quelques semaines avant la course. L'organisation installera, à sa discrétion, des panneaux ou des balises uniquement là où elle le jugera nécessaire.

### **Les contrôles**

**□ L'organisation se réserve également le droit de ne pas effectuer de contrôle du matériel au départ □**, mais celui-ci pourra être effectué de manière aléatoire tout au long

du parcours ; les

athlètes ne disposant pas du matériel obligatoire seront disqualifiés et devront quitter la course. Ils peuvent continuer sans le traceur fourni par l'organisation, mais en cas de demande de secours, des frais de 300,00 € leur seront facturés

Les détails seront communiqués lors du briefing et dans les actualités par vidéo ; en cas d'absence, l'organisation peut décider de ne pas fournir d'informations supplémentaires ou répétées. Il est recommandé d'être sur place un jour avant le départ de la course, tant pour s'acclimater que pour avoir un contact direct avec l'organisation.

### **P.7 FRAIS**

À partir de la XIe édition 2027, l'organisation adopte le système de préinscription selon l'organisation suivante

Tableau des frais de préinscription/inscription définitive

Longueur	Pré inscription – Inscriptions disponibles	Frais d'inscription une fois les places en préinscription épuisées
----------	---	---

km			
20	60,00	50 athlètes	85,00 €
40	80,00	50 athlètes	130,00 €
100	120,00	20 athlètes	180,00 €
260	250,00	10 athlètes	350,00 €
400	400,00	6 athlètes	550,00

**La préinscription implique le paiement d'un acompte de 50 % et le solde avant le 20/12/2026. Les préinscriptions sont disponibles dans la limite des places disponibles, comme indiqué dans le tableau à la page 7 « Tableau des tarifs pré/finaux ».**

**Il sera possible d'ajouter des inscriptions supplémentaires jusqu'au 31 janvier 2027, mais celles-ci seront soumises au tarif final. Les inscriptions peuvent être effectuées sur le site officiel <https://www.sila3vette.com/shop>, par virement bancaire – demander l'IBAN – ou par d'autres moyens indiqués par l'organisation.**

#### **LE TARIF COMPREND/NE COMPREND PAS :**

**COMPREND** : Inscription à la course, assistance en cas d'abandon ou de retour imprévu, sécurité, dégustations, accueil réservé aux inscrits, assistance aux points de contrôle actifs.

**N'INCLUT PAS** : Services individuels de bus, taxi et navettes gratuites depuis la gare ou les aéroports vers le lieu d'enregistrement de la course et retour. Ces services peuvent toutefois être convenus avec l'organisation, qui s'engage à mettre à disposition des services privés à des conditions avantageuses. L'organisation n'est pas responsable des éventuels effets personnels oubliés à l'arrivée et prévoit un service d'expédition de ceux-ci.

#### **P.8 PROGRAMME**

À partir de 17h00 la veille de la course, ouverture du secrétariat de l'événement avec retrait du pack de course, retrait du dossard, hébergement et tout ce qui est nécessaire au séjour sur place. Le point de rendez-vous est le refuge appelé Stazione di Posta Norman Douglas, situé à Federici, à 800 m de la place de Camigliatello Silano. L'organisation mettra en place une signalisation pour faciliter l'accès au lieu. Toutes les informations et mises à jour seront communiquées sur le site et via les canaux de communication SMS, WhatsApp, Facebook et e-mail.

### **P.9 REFUS D'ACCÈS :**

Le directeur de course, en la personne de Giuseppe Guzzo, se réserve le droit de :

- 1) Refuser l'admission d'un athlète jugé inapte à participer à l'épreuve sportive si celui-ci n'est pas en règle avec l'organisation.
- 2) Les athlètes participant aux longues distances doivent être âgés d'au moins 18 ans révolus ou, s'ils sont mineurs, être accompagnés de leurs parents.
- 3) Si, lors de l'enregistrement au secrétariat de la course, il s'avère que le certificat médical autorisant la pratique d'activités sportives et la carte de sport avec assurance font défaut.
- 4) N'avoir pas rempli le formulaire d'autocertification, d'aptitude physique et de décharge.
- 5) Absence du GPS obligatoire pour les distances indiquées dans le règlement
- 6) Absence du matériel obligatoire
- 7) Respect des délais indiqués par l'organisation
- 8) Comportements indignes envers les collègues et l'organisation
- 9) Ceux qui expriment des opinions et des jugements sans avoir participé

Remarque : tous les documents nécessaires doivent avoir été envoyés.

### **P.10 REMBOURSEMENTS :**

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

Il n'est pas possible de demander le remboursement des frais d'inscription en cas de non-participation à l'événement. L'organisation se réserve un délai de 120 jours pour le remboursement de 30 % des frais, pour des motifs valables et justifiés qui doivent être demandés uniquement après la fin de l'événement en écrivant à [organisation@sil3vette.com](mailto:organisation@sil3vette.com) . Le participant a la possibilité de céder son inscription à d'autres personnes.

### **P.11 ANNULATION DE LA COURSE**

Si l'organisation, représentée par son directeur de course Giuseppe Guzzo, constate et estime que les seuils de risque sont dépassés, elle se réserve le droit d'annuler l'événement, de reporter l'heure de départ ou d'imposer la sortie du circuit avant la fin. Les participants qui persisteront seront considérés comme hors course et en assumeront donc la responsabilité personnelle. L'événement ne sera pas annulé en cas d'absence de neige.

### **P.12 PRÉCISIONS CONCERNANT LES ARRIVÉES**

Les athlètes qui franchissent la ligne d'arrivée ensemble de leur propre gré doivent déterminer avec le secrétariat de l'organisation qui doit être le premier et le deuxième ; dans le cas contraire, ils seront enregistrés mais ne figureront pas dans le classement final officiel. Le secrétariat tiendra compte de l'ordre des signatures ainsi que de l'heure indiquée sur la feuille d'arrivée, en plus de l'aide apportée par les systèmes de chronométrage électroniques. L'athlète qui termine le parcours à l'arrivée dans une discipline différente de celle indiquée au départ est exclu du classement des temps.

### **P.13 GESTION DES CLASSEMENTS ET DES CATÉGORIES SILA3VETTE ÉDITION 2027 :**

Les distances sont organisées comme suit :

<b>Nom de la course</b>	<b>Type de compétitions</b>	<b>Km</b>	<b>Participation</b>	<b>Disciplines sportives</b>
<b>Légendaire</b>	<b>Ultra</b> Aventure extrême	<b>400</b> <b>En cours</b>	Individuel	Fatbike, Course à pied, Ski, Chien

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

<b>Air</b>	Aventure extrême	260	Individuel	Fatbike, Course à pied, Ski, Chien
<b>Sila3Vette 100 Skyline</b>	Aventure	100	Individuel	FatBike, Course à pied, Ski, Chien
<b>Sila3Vette 40 Wild Trail</b>	Challenger	40	Individuel	FatBike, Course à pied, Ski, Chien
<b>Expérience Course</b>	Émotive	21	Individuel	Fat Bike, Course à pied, Ski, Chien

Tous les athlètes recevront la médaille de participation à l'événement, qui sera glissée dans leur sac lors de l'enregistrement au secrétariat.

- Tous ceux qui termineront le parcours recevront le certificat de finisseur
- Les trois premiers de chaque catégorie recevront une médaille en bois et des prix en nature offerts par les sponsors

La commission de vérification propose au directeur de course, M. Giuseppe Guzzo, l'attribution des prix, qui vérifiera le classement proposé. Les classements ne seront officiels qu'après validation. Il est possible de déposer une réclamation en versant une caution de 100,00 € au secrétariat, qui sera restituée en cas de motif valable. La responsable du secrétariat est Mme Mara Carchidi.

### **P.15 - PRIX ABSOLUS SILA3VETTE**

Les premiers au classement général sur les différentes distances seront également récompensés par des bons d'achat

À l'occasion de son dixième anniversaire, Sila3Vette attribue aux 3 premiers classés au classement général (H/F) **de la distance de 400 km** :

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

un prix au mérite sportif de 1 000 €, 700 € et 500 €. Ces montants s'entendent bruts, avant déduction des retenues légales éventuelles, et seront versés par virement bancaire après envoi d'une copie de la facture d'achat du bien/service choisi par l'athlète à l'Asd TMC360 Sport par courrier électronique certifié (PEC). Ce n'est qu'après validation des tracés GPS que l'organisation lancera la procédure de remboursement selon les modalités fixées par l'Association. À titre de clarification supplémentaire, le remboursement n'aura lieu qu'après l'accréditation des sponsors institutionnels. Les montants sont répartis comme suit : Remboursement des frais d'inscription + bon d'achat technique

À l'occasion de son dixième anniversaire, Sila3Vette attribue aux trois premiers du classement général (H/F) **de la distance de 260 km** :

un prix au mérite sportif de 600 €, 450 € et 350 €. Ces montants s'entendent bruts, avant déduction des retenues légales éventuelles, et seront versés par virement bancaire après envoi d'une copie de la facture d'achat du bien/service choisi par l'athlète à l'Asd TMC360 Sport par courrier électronique certifié (PEC). Ce n'est qu'après validation des tracés GPS que l'organisation lancera la procédure de remboursement selon les modalités fixées par l'Association. À titre de clarification supplémentaire, le remboursement n'aura lieu qu'après l'accréditation des sponsors institutionnels. Les montants sont répartis comme suit : Remboursement des frais d'inscription + bon d'achat technique

À l'occasion de son dixième anniversaire, Sila3Vette attribue aux trois premiers du classement général (H/F) **de la distance de 100 km** :

un prix au mérite sportif de 350 €, 250 € et 180 €. Ces montants s'entendent bruts, avant déduction des retenues légales éventuelles, et seront versés par virement bancaire après envoi d'une copie de la facture d'achat du bien/service choisi par l'athlète à l'Asd TMC360 Sport par courrier électronique certifié (PEC). Ce n'est qu'après validation des tracés GPS que l'organisation lancera la procédure de remboursement selon les modalités fixées par l'Association. À titre de clarification supplémentaire, le remboursement n'aura lieu qu'après l'accréditation des sponsors institutionnels. Les montants sont répartis comme suit : Remboursement des frais d'inscription + bon technique

\*Par bon technique, on entend : inscriptions à d'autres courses, matériel sportif

\*Pour la 3e place, seul le remboursement des frais d'inscription

**Facture fiscale.** « Si le nombre de participants est inférieur au seuil fixé, le prix en espèces sera réduit de 50 % ou transformé en bons/primes techniques d'une d'une valeur

## **SEUILS**

- 6 athlètes pour le 400 km,

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

- 10 athlètes pour le 260 km
- 20 athlètes pour le 100 km,

## **P.16 LES POINTS DE CONTRÔLE**

Les structures peuvent varier même pendant la course en fonction de la disponibilité du personnel.

À cet égard, nous vous proposons la liste ci-dessous à titre purement informatif.

**Nous rappelons que l'organisation s'engage à garantir le meilleur accueil possible sur le parcours, mais le participant ne doit jamais oublier que Sila3Vette est un événement d'aventure ; il est donc essentiel de savoir s'organiser sur le parcours.**

**Note technique : au plus tard 60 jours avant le départ, nous communiquerons les points de contrôle pour lesquels l'organisation confirmera la logistique. À des fins d'organisation pour l'édition 2027, certains points seront suspendus et ceux qui souhaitent s'y arrêter pourront le faire à leurs frais. La décision prise par l'organisation vise à éviter toute spéculation sur l'événement et à réduire les coûts superflus. Notre disponibilité envers les participants reste bien entendu inchangée.**

<b>Ordre</b>	<b>Lieu</b>	<b>Nom du point de contrôle</b>	<b>Coordonnées</b>	<b>Parcours concerné</b>
1	Monte scuro	ferme à 16h00	39°18'54 "N 16°25'23 "E	20/40/100/260/400 km
2	Mont Curcio	Refuge Arzac altitude	39°18'54" N	km 10,20/40/100/260/400

		1 766,44 m d'altitude	16°25'23" E	
3	Botte Donato	Refuge géré par des particuliers - 1 867 m d'altitude	39°16'52" N 16°27'39" E	km 100/260/400
4	Lorica au bord du lac	Restaurant La Terrazza sur l'Arvo 1 293 m d'altitude  Via Nazionale Lorica  Tél . 379 145 9313	39°14'55" N 16°30'30" E	km 100/260/400
5	Verberano/restaurant Spineto	Maison – base logistique Ristoro Spineto		km 260,400
7	Hôtel Il semaforo	Fermé la nuit.  Localité Pantane	39°06'0" N 16°32'1"	km 260,400

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

[www.sila3vette.com](http://www.sila3vette.com)

		Commune de e Taverna. Tél 0961 922198	3"E	
8	Hôtel delle Poste	Via Eugenio Mancuso Commune de Taverna téléphone 0961 922033	39°04'3 6"N 16°33'3 6"E	260,400 km
9	Maison de vacances Crisalide	Village de s Grechi Localité Tirivolo Tél. 339 485 6015 0962 195 6487	39°06'1 5"N 16°37'2 2"E	km 260,400
10	Hôtel du lac Ampollino	Via del Lago, téléphone  – village de Palumbo	39°06'0 4"N 16°32'1 3"E	260,400 km

		Cotronei 0962 46075		
11	Cagno	Village à l'intérieur de l'église ave c réfectoire attendant - Bivouac		km 260,400
12	Restaurant a Locomotiva	Restaurant dans la région San Nicola Silano Téléphone 338410 9325	39°18'5 1"N 16°33'0 1"E	100,260,400 km
14	Restaurant Giganti	Quartier Fallistro Téléphone 0984 209555	39°19'2 5"N 16°28'0 6"E	40,100,260,400 km

**P.17 ÉQUIPEMENT « OBLIGATOIRE/RECOMMANDÉ/FOURNI »**

1 lampe frontale + 1 de rechange sur toutes les longueurs en nocturne

1 lampe à lumière rouge clignotante à fixer sur le sac à dos pour tous les parcours de nuit

2 autocollants réfléchissants à apposer sur le sac à dos ou le vélo (recommandé)

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

[www.sila3vette.com](http://www.sila3vette.com)

1 sifflet

1 gourde d'eau + 1 gourde vide

1 appareil GPS physique obligatoire pour les distances de 40, 100, 260 et 400 km (les téléphones portables ne sont pas autorisés comme appareils de navigation).

Remarque : sur le parcours de 21 km, l'utilisation d'un smartphone est également autorisée, avec une batterie de secours obligatoire.

Le participant devra télécharger le tracé du parcours au format .gpx fourni par l'organisation avant le jour de la course afin de ne pas ralentir le déroulement de l'événement. Il est conseillé de mettre à jour le logiciel (firmware) de l'appareil utilisé, si possible pas le jour de l'événement. Certains appareils non mis à jour peuvent ne pas lire le tracé. Pour ceux qui ne sont pas familiarisés avec le système, l'organisation offrira une assistance technique bien à l'avance, au plus tard 6 heures avant le départ.

1 smartphone avec batterie de rechange **obligatoire pour toutes les épreuves nocturnes et de longue distance**

4 piles alcalines AA Duracell Plus pour lampes frontales

1 couverture ou couverture thermique obligatoire pour les courses nocturnes

N.1 Sac de couchage d'hiver -10 °C (zone de confort) obligatoire 100/260/400

N.1 Gants, chaussettes, maillot de rechange 40/100/260/400

3 rations minimales de nourriture pour l'autosuffisance en fonction de la distance choisie

N.2 Sacs en plastique à utiliser en cas de gué obligatoire sur les parcours de 40, 100, 260 et 400 km

N.1 Numéro de course bien visible sur le sac à dos, la luge, le vélo, la veste

N.1 Trousse de premiers secours standard

N.1 Paire de guêtres de neige

N.1 Poncho imperméable recommandé – obligatoire en cas de prévisions de pluie

N.1 Matelas de camping gonflable léger 100/260/400 (recommandé)

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

[www.sila3vette.com](http://www.sila3vette.com)

N.1 Veste coupe-vent à capuche et pantalon de pluie avec membrane imperméable et respirante, coutures thermosoudées, adaptés aux températures rigoureuses (recommandé)

N.1 Bonnet et gants

N.1 Crampons recommandés pour les parcours de 100 km, 260 km et 400 km ; en cas de conditions météorologiques très froides, ils pourraient également être nécessaires pour le parcours de 40 km

N.1 Bâtons recommandés pour le confort des participants à pied

1 radio VHF-UHF ou autres systèmes de communication – Radios PMR utilisées pour des services tels que la radio de montagne – dispositif Meshtastic – recommandé.

L'organisation installera une station de base d'écoute.

Remarque : en cas de chutes de neige en cours ou de manteau neigeux épais et frais, l'utilisation de raquettes est recommandée. Cette évaluation ne pourra être effectuée qu'au plus tôt trois jours avant le départ.

### **Service de suivi GPS par satellite**

L'organisation mettra gratuitement à la disposition des athlètes des épreuves de 20 km, 40 km, 100 km, 260 km et 400 km un dispositif de suivi électronique à des fins de sécurité. En cas de perte ou de casse de ce dispositif, l'organisation de la Sila3Vette sera contrainte de facturer une pénalité de 300 € + TVA, telle qu'imposée par le fournisseur du service.

Remarques : N'UTILISEZ PAS DE LUMIÈRE CLIGNOTANTE PENDANT LA COURSE, CELA POURRAIT DÉSORIENTER LES ÉQUIPES DE SECOURS. LA LUMIÈRE CLIGNOTANTE NE DOIT ÊTRE ALLUMÉE QU'EN CAS DE BIVOUAC ET EN CAS DE NÉCESSITÉ DE RÉCUPÉRATION POUR ÉVACUATION.

\*Toute amélioration apportée au matériel décrit dans le règlement relève du libre choix du participant

### **P.18 SUIVRE LE PARCOURS**

Les participants doivent suivre exclusivement le parcours balisé sur la trace GPS fournie. L'organisation pourrait ajouter des balises phosphorescentes supplémentaires et d'autres systèmes

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

indicateurs colorés/réfléchissants qui seront présentés lors du briefing, mais la trace GPS reste toujours la référence officielle. Il n'est pas autorisé de prendre des raccourcis ; le parcours peut traverser des routes départementales extra-urbaines à deux voies. Il est interdit de courir sur des pistes de motoneige ou sur d'autres routes non balisées par les organisateurs. En fonction des caractéristiques du terrain, l'organisation pourrait modifier le parcours sans préavis. Les concurrents sont tenus, sous peine de disqualification, de suivre le parcours tracé par l'organisation sans prendre le moindre raccourci, même minime : il est strictement interdit, pour des raisons de sécurité, de couper ou d'abandonner le parcours. Les concurrents ayant dépassé le temps maximum ou en difficulté devront abandonner la course uniquement à un point appelé « check point », où ils seront accompagnés en aval par le personnel de l'organisation. En cas de malaise ou d'accident, l'organisation devra être alertée.

Le coureur qui abandonne la course sans le signaler immédiatement devra prendre en charge tous les frais liés au lancement des recherches par les secours. À chaque étape de la course, les concurrents devront se déplacer de manière autonome et autosuffisante, sans aide ni assistance extérieure, sauf pour bénéficier des ravitaillements fournis par l'organisation. Les motoneiges facilitant le parcours ne sont pas autorisées. Les concurrents qui ont l'intention de bivouaquer entre deux points de contrôle doivent obligatoirement le signaler à l'organisation, en s'arrêtant en bordure du parcours et en signalant leur présence avec une lumière allumée.

#### **P.19 DÉCHETS, ÉQUIPEMENT USAGÉ OU MOUILLÉ ET AUTRES OBJETS**

Il est interdit de jeter des déchets le long du parcours, sous peine de disqualification. Ne laissez aucune trace. Les participants doivent emporter avec eux jusqu'à la fin de la course tout ce avec quoi ils ont commencé. Il est interdit de laisser des vêtements mouillés ou déchirés et tout type d'équipement aux points de contrôle ou sur le sentier.

#### **P.20 BESOINS PHYSIOLOGIQUES**

Ne pas faire ses besoins sur le parcours de la course. S'éloigner le plus possible du sentier.

## **P.21 BIVOUAC ENTRE LES POINTS DE CONTRÔLE**

Les participants qui souhaitent se reposer entre deux points de contrôle doivent le faire en dehors du parcours de la course, mais à portée de vue de celui-ci, et avec une lumière rouge clignotante allumée sur un support (vélo, bâton de ski, luge, etc.) afin de signaler leur présence aux autres coureurs, motoneiges ou voitures.

## **P.22 PROPRIÉTÉ PRIVÉE**

Respectez la propriété privée. Il est interdit de la pénétrer, d'y dormir ou de l'utiliser de quelque manière que ce soit.

## **P.23 AUCUNE AIDE EXTÉRIEURE**

S'agissant d'une course à propulsion humaine, les participants doivent être autonomes.

Toute aide extérieure fournie par une équipe d'assistance, ou toute autre forme d'assistance extérieure facilitant le parcours fournie par des motoneiges, des voitures, des motos, etc., n'est pas autorisée. Les participants qui recevront une aide extérieure pendant la course seront disqualifiés. Les participants doivent avoir avec eux le matériel obligatoire ; il est interdit de semer du matériel, des sacs à dos, des sacs, des sacs contenant des vêtements, des vêtements de rechange, des accessoires techniques ou similaires.

Seuls les participants aux parcours de 100 km, 260 km et 400 km peuvent convenir à l'avance avec l'organisation d'un sac à dos pour les vêtements de rechange et le ravitaillement.

## **P.24 SECOURS, ÉVACUATION, ANNULATIONS et**

Les éventuelles interventions de secours sont à la charge de l'organisation si elles sont effectuées sur le parcours. Un participant disqualifié ou ayant annulé sa course peut demander une évacuation ou un transfert en motoneige jusqu'à la route la plus proche ; toutefois, s'il en est capable ou s'il souhaite retourner au point de départ seul, ou avec une aide extérieure, il peut le faire. Les participants qui souhaitent abandonner la course et retourner au point de départ doivent le signaler aux officiels de course. Si un participant demande à se retirer de la course, il doit rejoindre le point de contrôle ; l'organisateur se chargera de

le conduire vers la localité la plus proche ou à proximité d'une route goudronnée. Si le participant a des besoins personnels qui ne respectent pas les délais de l'organisation, un service de transport sera mis en place pour le récupérer où qu'il se trouve. Dans ce cas, le participant devra payer le coût de ce transport spécial. Il est donc conseillé d'emporter avec soi une somme minimale de 100 à 200 euros, afin de pouvoir faire face à d'éventuelles dépenses imprévues ou à des besoins personnels. Le secours ne sera organisé qu'en cas de nécessité avérée. L'organisateur fournira au participant le service approprié en fonction de la situation, en recourant également à l'aide éventuelle du secours alpin de la Garde des Finances et du Service civil ou de bénévoles. Les frais de ce service, si le participant a enfreint les règles de la compétition, devront être pris en charge par la personne secourue et/ou réglés par son assurance.

### **P.25 GPS, SPOT, TÉLÉPHONES, VHF, TRACEURS GPS**

Tous les appareils de navigation, de suivi et de localisation d'urgence sont autorisés. La couverture téléphonique s'étend généralement à l'ensemble de la zone. Il est permis de téléphoner à sa famille ou à ses amis pendant la course ; ceux-ci pourront d'ailleurs suivre votre progression tout au long du parcours sur notre site [www.sila3vette.com](http://www.sila3vette.com).

### **P.26 CHIENS**

#### **Dog Adventure**

Depuis la 3e édition, l'organisation a ajouté la catégorie Dog Adventure, c'est-à-dire la possibilité de concourir avec son chien ou une paire de chiens. Dans ce cas, l'athlète doit subvenir aux besoins de son animal. Il sera possible de demander l'assistance d'un vétérinaire sur place. En cas d'accident, le transfert vers la clinique la plus proche sera assuré. Les frais médicaux sont à la charge du propriétaire, tandis que le transport est pris en charge par l'organisation

### **P.27 RESPECT**

Respecter la propriété privée. Ne causer aucun dommage aux installations.

Pour contacter l'organisation

Adresse e-mail [organization@sil3vette.com](mailto:organization@sil3vette.com)

Numéro de téléphone +39 334 673 2636 - +39 392.2063250 pour obtenir de l'aide.

### **P.28 Activités liées au projet Sila3Vette**

L'association Sila3Vette organise, à l'intention de tous les sportifs souhaitant s'initier aux sports d'aventure en plein air, des stages de formation proposant des exercices d'orientation en forêt, des activités nocturnes et l'utilisation du GPS. Ces activités peuvent être organisées selon un calendrier préétabli ou à la demande des participants. Six participants minimum. Pour plus d'informations, veuillez écrire à l'adresse e-mail [organizzazione@sil3vette.com](mailto:organizzazione@sil3vette.com).



ASD Tmc360 Sport,

A.S.D TMC360 SPORT  
C.F. 98114760782  
IL PRESIDENTE  
Giuseppe Guzzo

Règlement officiel de la 11e édition de Sila3vette – Organisé par l'association ASD TMC360 Sport

[www.sila3vette.com](http://www.sila3vette.com)